

Kids' Holidays

Jette



La plaine de vacances
dans le joli cadre vert
du domaine du Poelbosch

PLAINE DE VACANCES
Vacances de Pâques 2016
Domaine du Poelbosch
Avenue du Laerbeek 110 - 1090 Jette
Pour enfants de 3 à 12 ans



ORGANISATION

La plaine de vacances est organisée par le service Sport / Kids' Holidays de la commune de Jette et ce conformément au décret relatif aux centres de vacances.

Quand ?

Du 29/3 au 8/4/2016.

Où ?

Domaine du Poelbosch - avenue du Laerbeek 110 - 1090 Jette

Qui puis-je contacter ?

Avant et après la période de la plaine de vacances :

● Le service Sport / Kids' Holidays : 02.423.12.47

Pendant les activités :

● Le service Sport / Kids' Holidays : 02.423.12.47

(questions administratives, paiements, absences, ...).

● Sur place : 0490.666.372

(questions pédagogiques, pertes d'objets ou de vêtements, ...).



Commune de JETTE
Chaussée de Wemmel 100
1090 Bruxelles

AVIS AUX PARENTS



MON ENFANT

Que fait-il la journée ?

Des activités sont organisées sur place et en déplacements en fonction des âges. Types d'activités :

- Visites à la Ferme pour Enfants et aux pompiers.
- Sports : piscine, football, gymnastique, minigolf.
- Animation par une conteuse, bricolage, grands jeux, ...

Qui s'occupe de lui ?

L'animation est assurée par des animateurs(trices) breveté(e)s ou expérimenté(e)s, secondé(e)s par des chefs de plaine.

Que mange-t'il ?

L'enfant **doit** apporter son pique-nique du midi.

Un potage et un goûter sont compris dans le prix et servis respectivement à 12h00 et 15h30 pour tous les enfants.

Du lait est distribué à l'arrivée aux enfants de 3 à 6 ans.

Que doit-il emmener avec lui ?

Les enfants de moins de six ans doivent être porteur d'une pièce d'identité (copie) et de vêtements de rechange.

DEPOSER ET RECHERCHER MON ENFANT

Où ?

Les enfants doivent être déposés et recherchés au même endroit (voir liste sur le bulletin d'inscription).

Quand ?

Heure de prise en charge à l'école : entre **7h30 et 8h00**. Le staff se réserve le droit de refuser la prise en charge d'enfants qui arrivent en retard.

Tranfert en bus vers le domaine du Poelbosch : **dès 8h00**.

Heure et reprise à l'école : à partir de 16h15 et au plus tard à **17h30**.

L'ACCES AU DOMAINE DU POELBOSCH EST INTERDIT A TOUT VEHICULE PRIVE PENDANT LES ACTIVITÉS DE LA PLAINE DE VACANCES.

ABSENCE - REMBOURSEMENT

Les absences sont signalées **avant 09h00** au service Kids' Holidays 02.423.12.47

Remboursement :

Uniquement **sur base d'un certificat médical** à remettre au service Kids' Holidays endéans les 2 jours.

Remarque : Ne pas remettre les certificats médicaux ou tout autre document destiné au service Kids' Holidays aux moniteurs présents dans les points de ramassage.

La procédure de remboursement ne sera entamé qu'à la clôture de la plaine de vacances.

SON HYGIENE, SA SANTE...

L'enfant doit être propre.

En cas de traitement médicamenteux, il faut remettre obligatoirement les médicaments à l'attention de la direction de la plaine de vacances, via l'animateur(trice) avec une note explicative établie par le médecin traitant.

Ne seront pris en considération que les régimes prescrits par un médecin (joindre la prescription).

IL A PERDU UN VETEMENT, UN OBJET : QUE FAIRE ?

Les vêtements devront être marqués au nom de l'enfant. Les objets et vêtements perdus peuvent être retirés seulement pendant la durée de la plaine de vacances entre **17h00 et 17h45**, domaine du Poelbosch, avenue du Laerbeek 110, local staff 0490.666.372.

EST-CE DEDUCTIBLE DANS MA DECLARATION D'IMPOTS ?

Oui, une attestation fiscale sera envoyée, vers le mois d'avril de l'année suivante, à la personne ayant effectué le paiement de la plaine. Il est donc important de signaler tout changement d'adresse éventuel.

VOTRE RESPONSABILITE...

Les parents sont civilement et financièrement responsables des dégradations éventuelles que pourraient commettre leur enfant dans et dehors de la plaine de vacances.

- L'enfant devra obligatoirement suivre la plaine de vacances dans la même langue et la même section que celle suivie à l'école durant l'année scolaire.
- A cet effet, veuillez remplir le formulaire dans la langue adéquate.

A remettre au plus tard le 4 mars 2016, **AVEC LA PREUVE DE PAIEMENT**, à l'administration communale de Jette, service Kids'Holidays (étage 2B) chaussée de Wemmel, 100 à 1090 Jette ; ou dans la boîte aux lettres ; ou à l'accueil ; ou auprès des accueillants référents ou de la direction de l'école .

LE PAIEMENT = L'INSCRIPTION (SOUS RESERVE DES PLACES DISPONIBLES)

Annexer OBLIGATOIREMENT au bulletin d'inscription : copie de la preuve de paiement (1 paiement distinct par enfant) + fiche de santé dûment complétée.



Les places sont limitées, prière de téléphoner après le 4 mars au 02/423.12.47 afin de savoir s'il reste des places disponibles avant d'effectuer tout paiement.

Coordonnées de l'enfant (A COMPLETER EN MAJUSCULES) Num.Nat. - -

Nom : Prénom :

Né(e)le Sexe : M - F

Adresse : n° boîte

Code postal.....Commune.....

fréquentant l'école

Section maternelle Section primaire

Cochez la/les semaine(s) choisie(s) :			Jettois	Non-jettois
PÂQUES 2016				
1	<input type="checkbox"/>	du 29.03 au 01.04.2016 - 4 jours	36€	72€
2	<input type="checkbox"/>	du 04.04 au 08.04.2016 - 5 jours	45€	90€
TOTAL				

Cochez l'endroit où vous allez déposer et rechercher votre enfant :

(les enfants doivent être déposés et recherchés au même endroit)

- Ecole Van Asbroeck** - entrée par le coin de la rue St. Legrelle et la rue H. Van Eepoel
- Ecole Clarté** - av. Firmin Lecharlier, 80
- Ecole Aurore** - rue Maurice Van Rollegem, 4 (cour des néerlandophones)
- Ecole Jacques Brel** - rue Essegem 101
- Ecole Poelbosch**- avenue du Laerbeek 110

Coordonnées du parent, tuteur ou responsable de l'enfant à contacter (A COMPLETER EN MAJUSCULES)

Nom :Prénom.....(père,mère)

Adresse : n°boîte.....

Code postal :Commune :

tél. privé : tél. bureau : GSM :

Remarque :

- **Il est impératif de nous communiquer votre N° de compte pour remboursement éventuel :**

- - -

Une attestation fiscale sera envoyée au parent ayant payé, dans le courant de l'année qui suit.

PAIEMENT

- ❖ Par versement ou virement/PCbanking au C.C.P. **BE59 0971 2272 7026** de l'Administration communale de Jette, ne pas oublier d'indiquer en communication le nom, prénom de l'enfant ainsi que la période; 1 paiement distinct par enfant,
- ❖ Paiement en espèces ou par Bancontact à l'administration communale de Jette – Service GE.FI.CO (Gestion Financière et Comptable) - Guichet A, au rez-de-chaussée.
- ❖ **Sous certaines conditions, un tarif réduit peut-être accordé aux enfants Jettois.**

A cet effet, il y a lieu de prendre rendez-vous avec Mme Bourgoing, assistante sociale, chaussée de Wemmel, 102 à 1090 Jette (☎ 02/422.31.06).

Je soussigné(e), Nom : Prénom :.....
déclare avoir pris connaissance de "l'avis aux parents" et du règlement d'ordre intérieur consultable sur notre site communal www.jette.be/loisirs/Kids'Holidays ou au guichet du Service Kids' Holidays - 2^{ème} étage-bureau 227 - et marquer mon accord avec les directives qui y sont reprises.

Fait à.....le2016

Signature

Commune de Jette
Plaine de vacances
2016



FICHE DE SANTE

PRÉNOM et NOM du participant :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

Téléphone :

Personne à contacter en cas d'urgence :

Nom Lien de parenté..... Téléphone.....

Nom Lien de parenté..... Téléphone.....

3ème personne à contacter si les deux premières (par exemple la mère et le père) sont injoignables :

NomLien de parenté..... Téléphone.....

Nom et n° de téléphone votre médecin de famille :

Le participant peut-il participer aux activités proposées ? (sport, excursions, jeux, natation...)

.....

Raisons d'une éventuelle non-participation :

.....

.....

Sait-il/elle nager ? TB / B / Moyen / Difficilement / Pas du tout

A-t-il/elle peur de l'eau ? · Oui · Non

Est-ce sa première participation à un centre de vacances ? · Oui · Non

Souffre-t-il/elle d'un handicap ? oui / non

Si oui , lequel ?.....

Veillez prendre contact avec nos services avant l'inscription, de votre enfant.

Y a-t-il des données médicales spécifiques importantes à connaître ? (ex. : problèmes cardiaques, épilepsie, asthme, diabète, mal des transports, rhumatisme, somnambulisme, affections cutanées, handicap moteur ou mental...). Indiquer aussi la fréquence, la gravité et les actions à mettre en œuvre pour les éviter et/ou y réagir.

.....

.....

Quelles sont les maladies ou les interventions médicales subies par le participant ? (+année?) (rougeole, appendicite...)

.....

.....

Le participant est-il vacciné contre le tétanos ? · Oui · Non (en quelle année ?).....

Le participant est-il allergique à certaines substances, aliments ou médicaments ?

Si oui, lesquels

.....

Quelles en sont les conséquences ?

.....

Le participant doit-il suivre un régime alimentaire ? Si oui, lequel ? Spécifiez

.....

Autres renseignements concernant le participant que vous jugez importants (problèmes de sommeil, incontinence nocturne, problèmes psychiques ou physiques, port de lunettes ou appareil auditif...)

.....

Le participant doit-il prendre des médicaments ? Si oui lesquels, en quelle quantité et quand ?

.....

Est-il autonome dans la prise de ces médicaments ? (Nous rappelons que les médicaments ne peuvent pas être partagés entre les participants)

.....

Remarque importante concernant l'usage de médicaments.

Les animateurs disposent d'une boîte de premiers soins. Dans le cas de situations ponctuelles ou dans l'attente de l'arrivée du médecin, ils peuvent administrer les médicaments cités ci-dessous et ce à bon escient.

Du paracétamol ; du désinfectant ; une pommade réparatrice en cas de brûlure solaire et calmante en cas de piqûre d'insecte.

En cas d'urgence, les parents/tuteurs seront avertis le plus rapidement possible. Néanmoins, s'ils ne sont pas joignables et que l'urgence le requiert, l'intervention se fera sans leur consentement.

Le cadre d'utilisation de ces informations

Ces informations seront utilisées pour le suivi journalier de votre enfant et sont réservées à une utilisation interne par les collaborateurs et le cas échéant par les prestataires de santé consultés. Conformément à la loi sur le traitement des données personnelles, vous pouvez les consulter et les modifier à tout moment. Ces données seront détruites un an après le séjour si aucun dossier n'est ouvert.

« Je marque mon accord pour que la prise en charge ou les traitements estimés nécessaires soient entrepris durant la participation de mon enfant par le responsable du centre de vacances ou par le service médical qui y est associé. J'autorise le médecin local à prendre les décisions qu'il juge urgentes et indispensables pour assurer l'état de santé de l'enfant, même s'il s'agit d'une intervention chirurgicale. »

La date et la signature du parent/tuteur,

OBLIGATOIRE : Coller ici une vignette de la mutuelle de votre enfant.